



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 08 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 03 septembre 2025

Présents :

Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Véronique TOUYA

Absents :

Jean Didier BATBY, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Hirondina DOS SANTOS, Bernard POCH, Jean-Pierre POUSSARD, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Patrick POSTIS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	6
Votants	23

N° 20250908-016

SAD - CONVENTION SOCIO-ESTHETIQUE

Considérant la volonté du CIAS du Pays Tarusate, d'œuvrer pour la prévention et le bien-être au travail des agents du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du service Portage de Repas (PDR) du CIAS du Pays Tarusate.

Considérant la proposition d'intervention de Mme Magnes, dans le cadre d'une action de socio-esthétisme

Madame la Vice-Présidente expose,

Les soins socio-esthétiques représentent une approche globale du bien-être en proposant des traitements esthétiques soigneusement adaptés aux besoins des individus. Dans le cadre d'un plan de prévention, ce projet s'inscrit dans une démarche de soutien et d'accompagnement destinée aux agents du SAD et du PDR, souvent confrontés à des situations génératrices de stress.

Le CIAS du Pays Tarusate met à disposition gratuitement le bureau médical de la Maison Dunié.

La prestation s'entend pour 70€ la séance de 45 minutes à 1 heure

La présente convention est établie à compter du 1^{er} Septembre 2025



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

DE SIGNER la proposition de convention ci-jointe,

ARTICLE 2

D'INSCRIRE le budget nécessaire

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 11 SEP. 2025

La Vice Présidente du CIAS

Patricia LOUBERE



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.